

**Objectif**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces Informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**Produit**

UFF Rendement Diversifié - Part C • ISIN : FR0010383422

Cet OPC est géré par Ofi invest Asset Management (Aéma Groupe) - Société Anonyme à Conseil d'Administration - 22 rue Vernier - 75017 Paris  
Appelez le 0 805 805 809 pour de plus amples informations ou consulter le site [www.uff.net](http://www.uff.net).

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Ofi invest Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.  
Ofi invest Asset Management est agréée (sous le n° GP-92-12) et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 15/12/2023

**En quoi consiste ce produit ?**

**Type :** Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP »).

**Durée :** Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans. Il pourrait être liquidé ou fusionné avec un autre fonds dans les conditions indiquées dans le règlement du FCP.

**Objectifs :** Le FCP est un nourricier de l'OPCVM Maître Rendement Diversifié M. Il est investi entre 85% et 100% de son actif net en parts de l'OPCVM Maître Rendement Diversifié M. Le reste du portefeuille pourra être investi en liquidités dans la limite de 10% de son actif net.

Son objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM Maître, c'est-à-dire : « de bénéficier, sur un horizon de placement recommandé de trois ans, d'un investissement sur les marchés obligataires et de façon moindre sur les marchés actions de toutes zones géographiques, tout en optimisant le profil de risque/rendement du fonds ». Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

Le portefeuille de l'OPCVM Maître sera structuré en fonction du processus de gestion suivant : « Le processus de gestion se fondera sur une analyse macro-économique permettant de définir un scénario en matière de sensibilité, de positionnement sur la courbe des taux, d'allocation entre émetteurs, ainsi que de définir les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques. En fonction des anticipations et des scénarii privilégiés par la gestion, ainsi que de son appréciation des marchés actions, chacun des secteurs économiques sera surpondéré ou sous-pondéré. Les valeurs seront ensuite sélectionnées à partir de plusieurs critères comme leur potentiel de valorisation, leur maturité et leur négociabilité sur les marchés, les perspectives de croissance des sociétés émettrices, la qualité de leur management et de leur communication financière ou leur notation. ».

La stratégie de gestion de l'OPCVM Maître est discrétionnaire quant à l'allocation des actifs et à la sélection des valeurs. Le portefeuille de l'OPCVM Maître « sera exposé entre 70% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, via des titres en direct et/ou par l'intermédiaire d'OPC. Il sera réalisé directement en titres de toutes maturités émises par des émetteurs relevant indifféremment du secteur privé ou public. L'OPCVM Maître pourra également détenir des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») entre 0 et 10% de l'actif net.

Les titres relèveront de toutes notations. L'OPCVM Maître pourra également investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent). Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM Maître sera comprise entre 1 et +8.

Le reste du portefeuille sera exposé, via des titres en direct et/ou par l'intermédiaire d'OPC, entre 0% et 30% de l'actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés. Il sera réalisé indifféremment par investissement direct en titres émis par des sociétés cotées de toutes tailles de capitalisation et relevant de tous secteurs économiques.

L'exposition du portefeuille sera réalisée directement via des titres en direct et/ou par l'intermédiaire d'OPC et indirectement par des instruments financiers à termes

L'OPCVM Maître interviendra sur toutes zones géographiques et toutes devises, l'exposition aux pays émergents et au risque de change pouvant être portée chacune jusqu'à 100% de l'actif net.

L'OPCVM Maître pourra par ailleurs investir jusqu'à 20% de l'actif net en parts ou actions d'OPC.

L'OPCVM Maître pourra réaliser des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres.

*Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ou de couverture pour porter l'exposition de l'OPCVM Maître au-delà de l'actif net. Le risque global de l'OPCVM Maître est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau d'exposition consolidé de l'OPCVM Maître, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).* ».

Contrairement à son OPCVM Maître, ce FCP nourricier ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement.

**Indice de référence :** Le type de gestion du FCP nourricier s'apprécie au travers de celui de son OPCVM maître. L'indicateur de référence de l'OPCVM Maître est l'indice composite suivant (cours de clôture, coupons/dividendes réinvestis) :

- 85% : Bloomberg Euro Aggregate Corporate : le Bloomberg Euro Aggregate Corporate est un indice obligataire composé des emprunts d'émetteurs privés de la catégorie « Investment Grade ». Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg.
- 15% : Euro Stoxx® : cet indice action est composé des principales capitalisations de la zone euro, libellé en euro, présentes dans l'indice Stoxx® 600. Il est calculé quotidiennement et publié par la société Stoxx Limited.

L'OPCVM Maître est géré activement. La composition de l'OPCVM Maître peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur

**Modalités de souscription-rachat :** L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, chaque jour de bourse auprès du centralisateur l'Union Financière de France Banque. L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h, le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, le cas échéant, le dernier jour de bourse précédant à Paris, si le vendredi est un jour férié et est datée de la veille.

Cette part capitalise intégralement ses sommes distribuables.

**Investisseurs de détail visés :** Cette part est tous souscripteurs, elle est plus particulièrement destinée aux souscripteurs investissant dans le cadre de programmes d'investissement dénommés "Comptes d'Investissement" et "UFF Perspective Patrimoine" commercialisés par l'Union Financière de France Banque et il s'adresse aux investisseurs qui acceptent d'être exposés aux risques de l'ensemble des marchés financiers français et/ou internationaux (actions et taux) dans le but de bénéficier de la division des risques attachée à un placement diversifié. Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 3 ans minimum. Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCP. Les parts du FCP ne peuvent être souscrites par des U.S. Persons (cf. rubrique "Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type" du prospectus).

**Recommandation :** la durée de placement recommandée est de 3 ans. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Dépositaire : CACEIS Bank

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Union Financière de France Banque  
UFF Contact  
32, avenue d'Iéna - 75783 Paris Cedex 16 - France

La valeur d'actif net du FCP est disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ainsi que sur le site internet de la Société de Gestion ([www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com)).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur Synthétique de Risque :



⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée de détention recommandée de 3 ans. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque

### Scenarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, celui-ci est complété sur la base d'hypothèses retenues par la société de gestion. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Exemple d'investissement : 10.000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
Tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	6 330 €	6 450 €
	Rendement annuel moyen	-36,66 %	-13,60 %
Défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	7 940 €	6 320 €
	Rendement annuel moyen	-20,59 %	-14,19 %
Intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9 830 €	9 960 €
	Rendement annuel moyen	-1,69 %	-0,14 %
Favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	11 060 €	11 890 €
	Rendement annuel moyen	10,55 %	5,94 %

Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à un historique de valeurs liquidatives constatées) effectué :

- entre novembre 2021 et novembre 2022 pour le scénario défavorable ;
- entre juillet 2016 et juillet 2021 pour le scénario intermédiaire ; et
- entre novembre 2012 et novembre 2015 pour le scénario favorable.

### Que se passe-t-il si la SGP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du FCP conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne devra vous informer au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- 10.000 € sont investis ;
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

basse autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les autres risques matériellement pertinents mais non repris dans l'Indicateur Synthétique de Risque sont :

- Risque de crédit : l'émetteur d'un titre de créance détenu par le FCP n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- Risque de liquidité : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : l'investisseur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

## Coûts au fil du temps (pour un investissement de 10.000 €)

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	595 €	1 022 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,04 %	3,43 % chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,23 % avant déduction des coûts et de -0,60 % après cette déduction.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	L'indice des coûts annuels si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	4 %* du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pourriez payer moins.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'existe pour ce produit. Il s'agit du montant maximal. Dans certains cas, vous pourriez payer moins.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,04 %. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'exercice précédent clos fin septembre 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	195 €
Coûts de transaction	0 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	Néant

\* dégressif au-delà de 300 000 euros pour les titulaires de comptes d'investissement. 0,25% maximum pour les opérations de souscriptions / rachats portant sur le même nombre de parts et effectuées sur la même valeur liquidative par un même porteur.

### Combien de temps dois-je conserver l'OPC et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Vous pouvez à tout moment procéder au rachat de votre investissement. Toutefois la durée de placement recommandée ci-contre a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat avant cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie.

### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au FCP, le souscripteur peut consulter son conseiller ou contacter Ofi Invest Asset Management :

- soit par voie postale : Ofi Invest Asset Management - 22 rue Vernier - 75017 Paris - France
- soit directement à l'adresse suivante : [service.client@ofi-invest.com](mailto:service.client@ofi-invest.com) ou sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com)

En cas de désaccord sur la réponse apportée, il est également possible de saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) (rubrique médiation) ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.

### Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Catégorisation SFDR : Article 6

Les informations sur les performances passées du FCP présentées sur 5 ans ainsi que les calculs des scénarios de performance passées sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.uff.net/nous-connaitre/offre-uff/nos-solutions-dinvestissement>.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com) et un exemplaire sur papier pourra être mis à disposition gratuitement ou sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus.

La responsabilité d'Ofi Invest Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.